

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 2 octobre 2017, à 19 h, présidée par M. Marcel Langlois, maire et à laquelle assistent les conseillères et les conseillers suivants :
Mme Caroline Poirier, Mme Manon Rousseau, M. Jonatan Audet, M. Guy Lapointe, M. Serge LaRoche et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-234

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé, avec l'ajout des points suivants dans les sujets divers :

- Offre du journal Le Haut-Saint-François
- Interdictions après avoir quitté le conseil

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2017-235

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Nous avons reçu la confirmation officielle de l'aide financière de 1 500 \$ provenant du programme de *Soutien à l'Action Bénévole* de même que le chèque.
- Les gens ont jusqu'au 6 octobre prochain, à 16 h 30, pour déposer leur déclaration de candidature à l'un des postes du conseil municipal. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, le scrutin sera tenu le 5 novembre et le vote par anticipation aura lieu le 29 octobre.

5. RAPPORT DU MAIRE

- **Le maire Marcel Langlois**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentant à la MRC
 - Équipe de développement des municipalités au CLD
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François au CLD
 - Comité de la route 257 de la MRC
 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la MRC
 - Comité de sécurité publique de la MRC
 - Comité du Cogesaf

5 septembre comité de sécurité publique à la MRC
6 septembre séance ordinaire du conseil
12 septembre atelier du conseil des maires à la MRC
13 septembre webinaire sur les statistiques de population
14 septembre rencontre spéciale du conseil
20 septembre conseil des maires de la MRC
21 septembre rencontre avec avocat et Weedon cf. régie en incendie
25 septembre atelier du conseil
26 septembre conseil d'administration du COGESAF
27 au 30 septembre congrès de la FQM

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en septembre 2017.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires de la MRC
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile
- Sécurité incendie, ambulance
- Représentant au comité *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Comité de gestion d'Internet à haute vitesse à la MRC

6 septembre séance ordinaire du conseil
7 septembre bénévole à la bibliothèque
14 septembre conseil d'administration de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
15-17 et 18 septembre bénévole pour les *Amis de la culture*
25 septembre rencontre du député pour la remise du chèque *Support à l'action bénévole*
25 septembre atelier du conseil
27 septembre rencontre avec la responsable de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*

- **La conseillère Caroline Poirier**

- Loisirs : animation et participation
- Comité des loisirs de la MRC
- Loisir : infrastructures et équipements d'entretien
- Représentante au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
- Représentante au Parc-en-ciel

6 septembre séance ordinaire du conseil
14 septembre rencontre spéciale du conseil
16 septembre participation au *Souper des chasseurs*
25 septembre atelier du conseil

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisir : infrastructures et équipements d'entretien
- Bâtiments municipaux
- Développement

6 septembre séance ordinaire du conseil
6 septembre rencontre au Parc-en-ciel avec Pascal Sévigny
14 septembre rencontre spéciale du conseil
25 septembre atelier du conseil

- **Le conseiller Serge LaRochelle**

- Tourisme
- Culture
- Environnement
- Inode Estrie
- Bâtiments municipaux
- Développement

6 septembre séance ordinaire du conseil
11 septembre comité du *Village de Noël*

14 septembre rencontre spéciale du conseil
25 septembre atelier du conseil

- **La conseillère Manon Rousseau**
 - Tourisme
 - Culture
 - Environnement
 - Inode Estrie
 - Municipalité amie des aînés et politique familiale

6 septembre séance ordinaire du conseil
11 septembre comité du *Village de Noël*
25 septembre atelier du conseil
Suivi régulier des communications sur le compte *Facebook*

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Comité consultatif de développement
 - Sécurité civile
 - Sécurité incendie, ambulance
 - Transport adapté
 - Voirie et équipements mécanisés

6 septembre séance ordinaire du conseil
13 septembre rencontre concernant le regroupement des SSI à Weedon
14 septembre atelier du conseil
25 septembre atelier du conseil
30 septembre encan des ponceaux usagés

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ACTIVITÉ OKTOBERFEST DE LA FONDATION LOUIS-SAINT-LAURENT

2017-236

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU que la municipalité du canton de Lingwick soutient l'activité Oktoberfest du 20 octobre prochain, au profit de la Fondation Louis-Saint-Laurent, en adhérant au plan de partenariat *Plan Louis Bronze* dont la cotisation est de 100 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 RÉCEPTION DES FÊTES

2017-237

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que la municipalité organise une réception des fêtes, pour ses employés et les bénévoles de la municipalité, le mercredi 6 décembre à 17 h. Le repas sera préparé par La Bouffalyne, traiteur et servi dans de la vaisselle lavable. Le budget accordé pour l'occasion est d'environ 800 \$ incluant le repas et les consommations. Les invitations seront faites par voie de publipostage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET CHEF D'ÉQUIPE EN VOIRIE

ATTENDU QUE suite au départ de l'inspecteur municipal et chef d'équipe en voirie, le journalier et concierge M. Pascal Sévigny assiste le journalier-chauffeur dans les travaux de voirie;

ATTENDU QUE l'expérience est concluante pour l'employé comme pour l'employeur et que M. Sévigny accepte d'ajouter le rôle d'inspecteur municipal et chef d'équipe en voirie à ses fonctions de journalier et concierge ;

ATTENDU QUE suite à l'offre d'emploi publié et dans un esprit de vision à long terme, le conseil trouve approprié de revoir les fonctions attribuées au personnel en place et de préciser les rôles et tâches de chacun;

EN CONSÉQUENCE;

2017-238

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE M. Pascal Sévigny est nommé inspecteur municipal et chef d'équipe en voirie. Le salaire, sous forme de prime hebdomadaire, sera tel que convenu et indiqué dans son contrat. Advenant que M. Sévigny quitte la fonction d'inspecteur municipal et chef d'équipe, il demeurerait journalier-concierge et la prime hebdomadaire accordée serait alors retirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

2017-239

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU d'embaucher M. Doris Rousseau au poste de journalier-chauffeur (ouvrier de voirie), à compter du 2 octobre 2017, pour une période de probation de 3 mois.

Les conditions pour la rémunération sont les suivantes :

- Le salaire sera tel que convenu et indiqué au contrat d'embauche.
- Une allocation de dépense de 125 \$ sera accordée annuellement, sur présentation d'une facture d'achat d'accessoire ou vêtement personnel nécessaire à l'emploi.
- Une allocation de dépense de 200 \$ sera accordée annuellement, pour la disponibilité à l'entretien des chemins d'hiver.

La saison estivale se déroule du premier lundi d'avril au samedi précédent le premier lundi de novembre de chaque année (de la première semaine complète d'avril à la première semaine complète de novembre). L'horaire est du lundi au jeudi inclusivement, de 7 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 7 h à 12 h et comprend un minimum de 40 heures. L'horaire régulier pourra être modifié sur demande ou par résolution du conseil municipal, le total des heures hebdomadaires demeurera le même. Si du déneigement est nécessaire au cours de cette période, l'employé devra déroger de l'horaire habituel.

La saison hivernale se déroule du premier lundi de novembre au samedi précédent le premier lundi d'avril (de la première semaine complète de novembre à la première semaine complète d'avril). L'horaire de travail varie selon le besoin du service. L'employé doit être disponible 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Au cours de la saison hivernale, l'employé devra conserver une moyenne hebdomadaire de 40 heures de travail.

Le temps supplémentaire excédant 40 heures sera majoré de 50% s'il a été autorisé par la directrice générale, le maire ou le maire suppléant. L'employé n'aura pas à obtenir d'autorisation pour les heures de travail supplémentaires qui seront faites pour effectuer du déneigement, du déglacage ou autres travaux urgents qui seront exécutés pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Si, au cours de la période de probation, la municipalité constate que M. Rousseau ne convient pas à l'emploi, la municipalité mettra terme à son embauche.

L'employé devra donner un préavis de départ de deux (2) semaines avant de quitter l'emploi. Si cet avis n'est pas respecté, une rémunération équivalente à deux (2) semaines sera retenue comme pénalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 CHARTRE DE BIENTRAITANCE DES PERSONNES ÂÎNÉES DE L'ESTRIE

ATTENDU QUE la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bienveillance;

ATTENDU QUE le canton de Lingwick, afin de favoriser la participation des personnes âgées aux activités communautaires et à renforcer leur sentiment de sécurité, a effectué ou est en

voie d'effectuer des aménagements tels que l'amélioration de l'éclairage, l'installation d'un monte-personne et la rénovation de la cuisine du centre municipal;

2017-240

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Caroline Poirier

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick adhère à la charte de bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie qui propose aux personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient d'adhérer aux principes suivants pour inspirer leurs actions :

- S'efforcer d'offrir un environnement exempt de maltraitance;
- Accueillir les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Communiquer avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant leur message et en en vérifiant leur compréhension;
- Favoriser l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;
- Les impliquer dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Écouter leurs besoins évolutifs et demeurer ouverts à réajuster leurs pratiques;
- Soutenir les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Travailler en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Convenir d'inclure les notions de prévention et de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

ATTENDU QUE le canton de Lingwick a mis en vente un terrain destiné à des fins industrielles ou commerciales situé sur la route 108;

ATTENDU QUE la compagnie Réal Loubier & fils inc., représenté par M. Réal Loubier, président et M. Sébastien Loubier, trésorier, a fait savoir, par écrit et en déposant son projet à la municipalité, son désir d'acquérir le terrain portant le numéro de lot 5 292 443;

ATTENDU QUE Réal Loubier & fils inc. a remis un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) à la municipalité, montant représentant le dépôt d'achat ;

ATTENDU QUE le projet présenté répond aux critères d'utilisation du terrain établis par la résolution #2015-008;

EN CONSÉQUENCE,

2017-241

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE le canton de Lingwick vende à Réal Loubier & fils inc. le lot 5 292 443 du cadastre du Québec, au prix de 24 300 \$ (montant de l'évaluation) plus les taxes applicables conformément à la résolution 2015-181;

QUE Réal Loubier & fils inc. s'engage, à titre d'acquéreur, à respecter les critères d'utilisation du terrain destinés à des fins commerciales édictées par la résolution 2015-008;

QUE tel que proposé par Réal Loubier & fils inc. lors du dépôt du projet daté du 25 septembre 2017, les travaux de construction pour la phase I du projet devront débuter au plus tard au printemps 2019 et se terminer la même année;

QUE le contrat de vente devra comprendre la clause résolutoire suivante :

« À défaut de respecter la clause précédente, la municipalité pourra, si elle le juge à propos et sans préjudice aux autres recours que lui permet le présent acte, demander la résolution de la présente vente, après avoir signifié à l'acquéreur et, le cas échéant,

à tout acquéreur subséquent, et inscrit au registre foncier le préavis de soixante (60) jours prévu par la loi, dans tous les cas où l'acquéreur sera en défaut et n'y aura pas remédié dans le délai prescrit, lorsque tel délai a été prévu.

La municipalité reprendra alors l'immeuble avec effet rétroactif à la date de la vente, sans être tenue à aucune restitution, autre que le prix de vente moins cinq mille dollars (5 000 \$), ni aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'immeuble par qui que ce soit, ces réparations, améliorations et constructions restant acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés, à moins que la municipalité décide d'exercer son droit d'exiger de l'acquéreur qu'il procède à leur enlèvement et qu'il remette à ses frais le terrain dans son état originaire.

La municipalité reprendra alors l'immeuble franc et quitte de toute priorité ou hypothèque ou autre droit réel subséquent à la date du présent acte.»

QUE l'acquéreur ne pourra vendre ou autrement disposer du terrain tant que la phase I du projet présentée n'aura pas été entièrement parachevée, cette restriction ne devant cependant pas empêcher l'acquéreur de consentir une hypothèque relative au financement de cette construction;

QU'il sera loisible à l'acquéreur de faire effectuer, à ses frais, des tests de percolation, des tests de sol et autres sur le terrain avant la signature de l'acte de vente à la condition qu'au préalable, il remette à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal d'un million de dollars et la maintienne jusqu'à la signature de l'acte de vente;

QUE l'acte de vente notarié devra être signé au plus tard après 60 jours suivant la réception de cette résolution et ce, aux frais de l'acquéreur et les conditions en font partie intégrante;

QUE le maire en place et Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom du canton de Lingwick l'acte de vente en faveur de Réal Loubier & fils inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 RÉPARATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE – CENTRE MUNICIPAL

2017-242

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRochelle

ET RÉSOLU de faire effectuer les réparations de 2 valves mécaniques et 4 purgeurs du système de chauffage du centre municipal par Pétroles Sherbrooke. Le coût prévu est de 364 \$ plus taxes pour les pièces et d'environ 200 \$ en temps d'ouvrage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 ADJUDICATION DU CONTRAT – MONTE-PERSONNE

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été acheminé à 8 compagnies différentes concernant la fourniture et l'installation d'un monte-personne au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions, dont le résultat apparaît ci-dessous, ont été ouvertes publiquement le 28 juin 2017 à 15 h 00;

Soumissionnaires	Prix sans les taxes
Élévation	32 490 \$
Élévabec	29 785 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'examen des soumissions reçues par l'architecte David Leslie, il appert que la soumission d'Élévabec n'est pas conforme;

EN CONSÉQUENCE;

2017-243

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture et l'installation d'un monte-personnes au centre municipal soit adjugé à Élévation, soumissionnaire le plus bas conforme. Le coût, excluant les taxes, est de 32 490 \$ pour la fourniture et l'installation d'un monte-personne tel que décrit dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 MONTE-PERSONNE DU CENTRE MUNICIPAL – TRAVAUX DE MENUISERIE

2017-244

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRochelle

ET RÉSOLU QUE les travaux de menuiserie en vue de l'installation d'un monte-personne, tels que la construction complète de la cage et d'un espace pour recevoir la mécanique, l'installation des portes, la finition, etc. et incluant les matériaux soit confié à Les Constructions GMEC pour le coût de 16 862,55 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 MONTE-PERSONNE DU CENTRE MUNICIPAL – PLOMBERIE ET ÉLECTRICITÉ

2017-245

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRochelle

ET RÉSOLU d'autoriser les travaux de plomberie et d'électricité nécessaires à l'installation du monte-personne pour un montant approximatif de 2 961 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.11 RENCONTRE DES ÉLUS AVEC LES PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ

2017-246

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Rousseau

ET RÉSOLU qu'une rencontre en soirée, avec les procureurs de la municipalité, soit réservée afin de répondre aux questions des élus et de les informer au sujet de leurs rôles et responsabilités. La directrice générale planifiera la rencontre avec à la firme Monty Sylvestre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.12 RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) – CHOIX D'UN ADMINISTRATEUR

ATTENDU QU' à compter du 31 décembre 2017 les employeurs ont l'obligation d'offrir un RVER ou autre régime d'épargne-retraite collectif à leurs employés;

ATTENDU QUE l'employeur doit faire le choix d'un RVER enregistré auprès de Retraite Québec et offert par un administrateur autorisé par l'Autorité des marchés financiers (AMF);

EN CONSÉQUENCE,

2017-247

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE l'administrateur RVER Desjardins est choisi et qu'un avis aux employés soit acheminé afin de débiter le processus d'inscription volontaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.13 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-248

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période d'octobre 2017;

Engagement de crédits	
Administration	
Comptes de taxe et enveloppes	450 \$
Matériaux cuisine centre municipal	200 \$
Total administration	650 \$
Service incendie	
Friandises pour l'Halloween	100 \$
Total service incendie	100 \$
Voirie – réseau routier	
Balises pour glissières de sécurités (8)	105 \$
Lames, peigne, sabot – déneigement	3 650 \$
Baril huile à moteur	650 \$
Antenne camion 2017	20 \$
2 Panneaux signalisation (chemin étroit)	80 \$
Antirouille et peinture	250 \$
Total voirie – réseau routier	4 755 \$
TOTAL :	5 505 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.14 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE FONCTIONNEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil l'état comparatif de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2017.

7.15 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
18168	Travaux agri. R. Lapointe	Fauchage	4 051,80 \$
18230	Casey Sylvester	Salaire fin 02/09/2017	
18231	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	1 782,35 \$
18232	Revenu Québec	Remises de l'employeur	4 531,26 \$
18233	Hydro-Québec	Éclairage de rues	233,19 \$
18234	Casey Sylvester	Salaire fin 09/09/2017	
18235	Services cartes Desjardins	Sous-chaise	82,77 \$
18236	Ferblanterie E. Perreault	Acompte hotte cuisine	2 828,39 \$
18237	Casey Sylvester	Salaire fin 16/09/2017	
18238	Bell Canada	Ligne fax	82,76 \$
18239	Bell Canada	Ligne garage	83,80 \$
18240	Casey Sylvester	Salaire fin 23/09/2017	
18241	La Tribune	Offre d'emploi	735,84 \$
18242	Amén. Natur'Eau-Lac	Escalier pont couvert	11 177,04 \$
18243	Axion	Frais mensuels	57,43 \$
18244	Dist. Michel Fillion inc.	Autocollants id. incendie	109,23 \$
18245	Permaroute inc.	Scellement fissures 257	18 571,45 \$
18246	Jean-François Levasseur	Fauchage pont couvert	241,45 \$
18247	Enseignes A-Gagnon	Enseigne centre mun.	1 216,44 \$
18248	Michel Bourque	Rémunération pompier	192,78 \$
18249	Stéphane Bouffard	Rémunération pompier	131,45 \$
18250	Gabriel Gilbert	Rémunération pompier	82,24 \$
18251	Mathieu Labrie	Rémunération pompier	82,24 \$
18252	Josée Lapointe	Rémunération pompier	58,48 \$
18253	à 18255 annulés		
18256	Alain Rousseau	Rémunération pompier	131,95 \$
18257	Xavier Rousseau	Rémunération pompier	82,24 \$
18258	Mario Tardif	Rémunération pompier	181,44 \$
18259	Hydro-Québec	Bureau	91,51 \$

18260	Hydro-Québec	Chauffage centre mun.	119,73 \$
18261	Hydro-Québec	Chalmers	29,66 \$
18262	Hydro-Québec	Centre village	73,52 \$
18263	Hydro-Québec	Pont couvert	84,21 \$
18264	Hydro-Québec	Centre municipal	203,05 \$
18265	Entreprises R. Verret	Diésel	1 852,73 \$
18266	Pétroles Sherbrooke	Rép. fournaise garage	115,03 \$
18267	MRC du Haut-St-François	Téléphonie, bateau-drag.	353,98 \$
18268	Min. Finances du Québec	Sûreté du Qc (2e vers.)	31 756,00 \$
18269	Garage Claude Morin	Pneus tracteur JD	171,54 \$
18270	Marcel Langlois	Frais dépl. juil.-sept	182,00 \$
18271	Josée Bolduc	Frais dépl. juil.-sept	123,00 \$
18272	Sel Warwick inc.	Sel de déglçage	4 189,15 \$
18273	Monty Sylvestre	Frais juridiques - régie	1 148,16 \$
18274	Guy Lapointe	Frais déplacement	45,20 \$
18275	Telus	Site web	11,44 \$
18276	SLM Récupération	Conteneur roll-off	843,40 \$
18277	Stéphane Laroche	Frais mensuels + dépl.	950,84 \$
18278	Arpentage F C Inc.	Plan localisation Galson	287,44 \$
18279	Pascal Sévigny	Frais déplacement et cell.	430,00 \$
18280	Hydro-Québec	OTJ	201,37 \$
18281	Magasin général Morin	Timbres, crème, café	30,03 \$
18282	Quincaillerie N.S. Tirard	Nettoyant camions	10,34 \$
18283	Services san. D. Fortier	Cueillette mat. résiduelles	3 926,80 \$
18284	Marcel Langlois	Frais congrès	533,80 \$
18285	AlSCO corp.	Buanderie	75,40 \$
18286	Valoris Régie HSF/Sherb.	Enfouissement	833,61 \$
18287	Pièces d'autos Angus	Boulons, rond., écrous	155,22 \$
18288	Robitaille équipement	Lame à bloc	515,09 \$
18289	Granilake	Concassé	1 145,75 \$
18290	JN Denis inc.	Réparations rétrocaveuse	2 904,47 \$
18291	Revenu Québec	TPS-TVQ vente terrain	673,88 \$
Total des chèques :			100 795,37 \$
07/09	Salaires incl. chèques	4 employés	1 919,58 \$
14/09	Salaires incl. chèques	4 employés	2 079,70 \$
21/09	Salaires incl. chèques	5 employés	2 152,78 \$
28/09	Salaires incl. chèques	5 employés	2 299,49 \$
02/10	Sylvio Bourque	Rémunération pompier	341,86 \$
02/10	Rém. élu - Martin Loubier	Rémunération élu	174,03 \$
02/10	Rém. élu - Marcel Langlois	Rémunération élu	715,14 \$
02/10	Rém. élu - Jonatan Audet	Rémunération élu	310,17 \$
02/10	Rém. élu - Guy Lapointe	Rémunération élu	299,94 \$
02/10	Rém. élu - Caroline Poirier	Rémunération élu	310,17 \$
02/10	Rém. élu - Manon Rousseau	Rémunération élu	294,81 \$
02/10	Rém. élu - Serge LaRochelle	Rémunération élu	340,90 \$
Total :			112 033,94 \$

2017-249

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Rousseau

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 112 033,94 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2017-10-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 112 033,94 \$.

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande de précisions concernant le fournisseur du monte-personne.

- On demande le taux horaire du journalier-chauffeur. Le maire explique que cette information n'est pas d'ordre public.
- Questions concernant la gestion des matières résiduelles suite à la fermeture de la ligne de tri chez Valoris.
- L'acheteur du terrain industriel s'informe sur les conséquences en cas de découverte de sol contaminé.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 40 à 19 h 50

10 INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE

Rapport de septembre 2017

- Exercice mensuel
- Rencontres à la MRC le 11 et le 25 septembre
- Rencontre au bureau le 19 septembre
- Intervention le 27 septembre
- Travail sur le projet de régie
- Réunion avec les membres du comité provisoire de regroupement des SSI
- Réunion avec certains membres des conseils des municipalités concernées par le regroupement
- Demande de soumissions pour divers équipements

Stéphane Laroche,

Directeur service de sécurité incendie de Lingwick

10.2 AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE le canton de Lingwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE le canton de Lingwick prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme *Pompier I*, d'un pompier pour le programme de formation *Officier non-urbain* et de 4 pompiers pour le programme de formation *Matières dangereuses – opération* au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

2017-250

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Caroline Poirier

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE DUDSWELL-LINGWICK-WEEDON

ATTENDU QUE les municipalités de Dudswell, Lingwick et Weedon sont d'avis qu'il est dans l'intérêt des Municipalités participantes d'optimiser les services de sécurité incendie sur leurs territoires respectifs en convenant d'une entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon, communément appelée «Régie incendie des Rivières», laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE cette Régie a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir tout le territoire des Municipalités participantes à cette entente.

2017-251

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE la municipalité approuve l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale de de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE M. Marcel Langlois, maire et Mme Josée Bolduc, directrice générale soient autorisés à signer cette entente;

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'approuver l'entente constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon;

QU'une copie de la présente résolution et de l'entente signée soit transmise aux municipalités de Dudswell et Weedon de même qu'au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENT MANQUANT POUR L'ADHÉSION À LA RÉGIE

ATTENDU QUE les Municipalités participantes s'engagent à transférer à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie, dès l'entrée en vigueur l'entente, tout l'équipement et les accessoires de base requis (tel qu'établi à l'Annexe B de l'entente) et que l'achat des éléments manquants ne doit pas s'étendre sur une période de plus de 12 mois de l'entrée en vigueur de l'entente;

EN CONSÉQUENCE

2017-252

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Rousseau

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick se procure dès maintenant les articles énumérés dans le tableau ci-dessous. Les prix indiqués sont avant taxes et transport.

Équipement	Nombre	Prix unitaire	Total
Boyaux 4'' (roul. 100')	6	708 \$	4 248 \$
Lance 2 ½''	2	1 060 \$	2 120 \$
Lance 1 ½''	2	709 \$	1 500 \$
Lance perforatrice	1	920 \$	920 \$
Ventilateur	1	2 289 \$	2 289 \$
Génératrice	1	1 500 \$	1 500 \$
		Total :	12 577 \$

QUE les fonds pour le paiement de ces équipements proviendront du budget incendie, pour un montant de 8 000 \$ et pour la différence, les fonds seront pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.5 ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE - NOMINATIONS

2017-253

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur municipal et chef d'équipe en voirie est nommé responsable de la mission *Services techniques* et de la mission *Transports* en remplacement de M. Richard Gosselin. M. Doris Rousseau est nommé substitut de la mission *Services techniques* en remplacement de M. Sévigny.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 ADJUDICATION DU CONTRAT – ACHAT D'UNE BENNE ÉPANDÉUR 4 SAISONS

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été acheminée auprès de 5 fournisseurs potentiels pour la fourniture d'une benne épandeur 4 saisons en acier inoxydable;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et que celles-ci répondent aux spécifications demandées dans le document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions, dont le résultat apparaît ci-dessous, ont été ouvertes publiquement le 26 juin 2017 à 13 h 35;

Soumissionnaires	Prix sans les taxes
Équipements Twin inc.	71 075 \$
Groupe Déziel	51 865 \$

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n°340-2017, concernant l'affectation d'un montant de 24 096 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt n°329-2015 pour l'achat de ladite benne épandeur 4 saisons, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE;

2017-254

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Rousseau

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'une benne épandeur 4 saisons en acier inoxydable, incluant l'installation soit adjugé à Groupe Déziel, soumissionnaire le plus bas conforme. Le coût, excluant les taxes, est de 51 865 \$ pour la benne épandeur 4 saisons telle qu'elle est décrite dans le document d'appel d'offres. Les fonds pour le paiement de cet achat proviendront, du règlement d'emprunt n°340-2017 pour un montant de 24 096 \$, du fonds de roulement pour un montant de 30 000 \$ remboursable sur 5 ans et à même le surplus accumulé pour un montant de 355,77 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 RÉPARATIONS SUR LA RÉTROCAVEUSE

2017-255

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Caroline Poirier

ET RÉSOLU d'entériner les réparations effectuées par le Garage JN Denis sur la rétrocaveuse, comprenant le changement des couteaux de la pelle, la réparation du relais servant aux lumières, le changement de deux tuyaux hydrauliques et la réfection des patins sous la pelle. Le coût incluant pièces et main d'œuvre est de 1 326 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 VENTE DE L'ANCIENNE BOÎTE À SABLE-ÉPANDEUR

2017-256

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la directrice générale entreprenne les démarches afin de procéder à la vente de l'ancienne boîte à sable-épandeur du camion 2017. Les appels d'offres pour la vente de cet article seront affichés sur le site internet de la municipalité et la page Facebook, dans le journal *Le Reflet* et sur le site de vente Kijiji. Les offres devront être déposées au plus tard le 30 octobre à 15 h au bureau municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 HYGIÈNE DU MILIEU

13 URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 NOMINATION – ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES OBSTRUCTIONS EN MATIÈRE DE COURS D'EAU

2017-257

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRoche

ET RÉSOLU de nommer l'inspecteur municipal et chef d'équipe en voirie personne désignée au sens de l'article 105 concernant la gestion des obstructions en matière de cours d'eau, en remplacement de M. Richard Gosselin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 LOISIRS ET CULTURE

14.1 LE VILLAGE DE NOËL – AUTORISATIONS

2017-258

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE la municipalité autorise le comité *Village de Noël de Lingwick* à utiliser les locaux du centre municipal, le chalet des loisirs, les terrains municipaux situés au centre communautaire et en face de l'église Sainte-Marguerite, de même que les installations électriques, pour l'événement qui aura lieu le 2 décembre prochain, incluant la période où les décorations installées devront être éclairées, le tout sans frais;

QUE le comité du *Village de Noël de Lingwick* est autorisé à vendre des boissons alcoolisées au centre municipal, le 2 décembre prochain, en autant qu'il obtienne le permis nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 LE VILLAGE DE NOËL - ASSURANCES

2017-259

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRoche

ET RÉSOLU

QUE la municipalité demande à son assureur de couvrir les activités de l'événement *Le village de Noël* qui aura lieu le 2 décembre prochain. Advenant une surprime due à certaines activités non couvertes par les responsables, la municipalité l'assurera.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 FADOQ DE LINGWICK – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2017-260

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une subvention d'un montant de 250 \$ à la Fadoq de Lingwick, pour l'organisation de son tournoi de baseball-poches, le 20 octobre prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 ABRI TEMPORAIRE POUR LA REMORQUE D'EAU POTABLE/USÉE

2017-261

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Rousseau

ET RÉSOLU d'entériner l'achat d'un abri d'auto (abri temporaire) pour aménager pour l'hiver la remorque d'eau potable/usée. Le montant de cet achat est de 299,99 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16 SUJETS DIVERS

- **CONGRÈS DE LA FQM**

Suite à sa participation au congrès de la FQM, le maire informe le conseil des derniers développements en matière municipale.

- **RÉFÉRENDUM EN CATALOGNE**

ATTENDU QUE le gouvernement catalan a convoqué un référendum le 1^{er} octobre 2017 sur l'indépendance de la Catalogne, lequel fut déclaré illégal par le Tribunal constitutionnel d'Espagne;

ATTENDU QU' un référendum permet aux citoyens de faire eux-mêmes un choix politique, de façon démocratique et que nous jugeons disproportionnés et non démocratiques les actes de violences posés envers les électeurs le jour du référendum;

ATTENDU QUE l'Union Européenne n'agit pas rapidement dans ce dossier malgré une demande de médiation;

2017-262

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Caroline Poirier

ET RÉSOLU

QUE le canton de Lingwick, sans se prononcer sur le bien-fondé d'une sécession catalane de l'Espagne, désapprouve les interventions violentes de la police lors du référendum tenu en Catalogne;

QUE le canton de Lingwick, sans présumer du résultat d'un vote référendaire, croit que d'empêcher 7,5 millions de personnes de se prononcer sur leur situation et sur leur avenir est anti-démocratique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au gouvernement espagnol, au gouvernement catalan et au Parlement européen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- **OFFRE DU JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Suite à la proposition d'un reportage sur le canton de Lingwick par le journaliste Pierre Hébert, le maire propose d'inviter chacun des organismes locaux à déléguer un représentant pour former un groupe qui rencontre le journaliste, si celui-ci accepte cette proposition.

- **INTERDICTION APRÈS AVOIR QUITTÉ LE CONSEIL**

Rappel aux membres du conseil de conserver en tout temps une confidentialité sur des dossiers non publics au-delà de leur mandat au conseil et au maire, de ne pas exercer des activités de lobyismes pendant deux ans.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande si un local est prêt pour l'accueil de la Dre Kibos.
- Deux citoyennes expriment leurs remerciements aux membres du conseil pour avoir si bien représenté la population au cours des quatre dernières années. Les élus sont félicités entre autre pour leur travail d'équipe, leur excellente communication et leur grand respect. Ce fut un chic conseil.
- À son tour, le maire, M. Marcel Langlois fait part de sa fierté d'avoir fait partie de ce conseil noble, qui a accompli de grandes choses et du travail apprécié de la directrice générale. Celle-ci tient à souligner que le maire sortant est un grand homme.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-263

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 37.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.